



Madame le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 18 heures 35.

En préambule, Madame le Maire salue Théophile BANDRE, maire de Boala, son directeur général des services, ainsi que les membres de l'association Les Amis de Boala. Depuis maintenant douze ans, les liens sont forts entre Blanquefort et Boala.

Théophile BANDRE remercie Madame le Maire et l'ensemble des élus pour leur accueil et pour leur soutien au développement de la commune de Boala. Il se dit très honoré de participer au conseil municipal de Blanquefort et salue l'amitié entre les deux communes.

Madame le Maire annonce avec regret le décès de Delphine AURIOL, qui s'est longtemps battue contre une grave maladie. Très investie pour la Ville de Blanquefort, Delphine AURIOL était secrétaire de l'ABC et membre du Bureau. La présentation du rapport de l'ABC, inscrite à l'ordre du jour de ce conseil municipal, est évidemment reportée. Madame le Maire gardera de Delphine AURIOL l'image d'une femme toujours souriante, y compris au plus fort de la maladie. Même quand elle ne se sentait pas bien, Delphine AURIOL était capable de parler aux autres et de parler des autres. Delphine AURIOL représente le symbole de l'engagement citoyen désintéressé et du don de soi.

Madame le Maire invite les participants à observer une minute de silence.

*(Minute de silence)*

S'agissant du dossier FORD, Madame le Maire n'a aucun élément nouveau à communiquer. Les négociations se poursuivent.

Madame le Maire propose à Pierre LABORDE d'être secrétaire de séance, lequel accepte, puis énumère les pouvoirs en sa possession :

- ✓ Madame Sandrine LACAUSSADE à Monsieur Pierre LABORDE ;
- ✓ Monsieur Gilles PENEL à Monsieur Jacques PADIE ;
- ✓ Madame Sylvie CÉSARD-BRUNET à Monsieur Patrick BLANC ;
- ✓ Madame Aurore LAMOTHE à Madame Francis JOVER ;
- ✓ Monsieur Christian FACIONE à Monsieur Luc SIBRAC ;
- ✓ Madame Nathalie GAUTIER à Madame Fabienne CASTAING.

### **Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> avril 2019**

*En l'absence de remarque, le procès-verbal du 1<sup>er</sup> avril 2019 est approuvé à l'unanimité.*

## **RAPPORTEUR : Madame le Maire**

### **Pour information : RAPPORT DU CENTRE ÉQUESTRE**

Madame le Maire indique que la situation du centre équestre est stable par rapport à l'an passé. L'association résiste, malgré les difficultés financières, la baisse du nombre d'adhérents et la cavalerie à entretenir. Les concours et le travail autour du passage des galops se poursuivent. Les liens entre le centre équestre et le lycée agricole — qui s'étaient rompus à un moment donné — sont en train de se renouer. En conclusion, les éléments indiqués dans le contrat de Délégation de Service Public sont globalement respectés. Le centre équestre permet aux jeunes, aux moins jeunes et aux personnes handicapées de pratiquer l'équitation. Ce sport reste financièrement difficile d'accès. L'objectif de la Délégation de Service Public est de proposer des tarifs relativement abordables.

Sylvie LACOSSE-TERRIN indique qu'en tant qu'adhérente, elle a participé à la fête du club équestre le 23 juin. Elle a constaté une bonne dynamique, avec un bureau nouvellement réélu et très motivé. Cette motivation est prometteuse pour le club.

## **RAPPORTEUR : Michel BRET**

### **Pour information : RAPPORT DU CINÉMA DES COLONNES**

Michel BRET se félicite de la bonne exécution de la Délégation de Service Public du cinéma. Le rapport 2018 fait état de 34 712 entrées, contre 28 769 entrées en 2017 et 30 000 entrées en 2016. L'année a donc été très positive, malgré une baisse de 4 % à l'échelle nationale. Le cinéma des Colonnes poursuit ses actions auprès du jeune public, avec l'accueil de 4 879 scolaires au cours de 66 séances. Ces séances s'inscrivent dans le cadre des dispositifs nationaux, comme le « Cinéma à l'école », ou font suite à la demande des établissements scolaires. Par ailleurs, le cinéma des Colonnes continue à développer des partenariats avec des associations blanquefortaises, telles que Blanquefort en transition, l'ABC ou la Passerelle. Des événements, animations et médiations sont régulièrement organisés. Le cinéma souhaite développer ce type d'actions. Le bilan financier fait ressortir un excédent de 3 300 euros. Le chiffre d'affaires de la billetterie s'établit à 147 070 euros. Le délégataire a transmis certaines demandes d'investissement pour l'année 2019, notamment pour l'équipement des salles. Les travaux ont été réalisés au cours du premier semestre 2019. L'installation de la climatisation a d'ailleurs occasionné la fermeture du cinéma pendant tout le mois de mai. Malgré cette fermeture, les chiffres à fin juin 2019 font état d'une hausse de fréquentation de 3 % par rapport au premier semestre 2018, avec 16 614 entrées.

Michel BRET remercie l'équipe du cinéma pour sa bonne gestion et pour sa réactivité face aux demandes associatives. Il invite tous les habitants de Blanquefort à fréquenter cet endroit agréable qu'est le cinéma.

- oOo -

Madame le Maire remercie Michel BRET pour la présentation et ouvre le débat.

- Bruno FARÉNIAX salue ces bons résultats 2018, dans un contexte national plutôt défavorable. Habituellement, la fréquentation des cinémas français est en hausse d'année en année. Mais, en 2018, elle a enregistré une baisse de 4,25 %. Ce phénomène s'explique non seulement par le contexte social (grèves, mouvement des Gilets jaunes), mais aussi par le manque de soutien des grands distributeurs. Il est difficile pour les villes moyennes de conserver un cinéma, dans la mesure où le système de distribution des films n'est pas vraiment conçu pour faciliter la tâche des gestionnaires. Souvent, le délai d'accès aux grands films internationaux ne permet pas de concurrencer les multiplexes. Or, le cinéma des Colonnes est entouré de multiplexes. Au regard de la forte concurrence, la hausse de fréquentation mérite d'autant plus d'être saluée.

Pour rappel, le cinéma des Colonnes est un cinéma d'art et d'essai. Ces cinémas se font rares en France. Bruno FARÉNIAX estime important de préserver l'accès à des films autres que les « superproductions ». Ces films sont essentiels à la construction des enfants et des adultes. En effet, au-delà de la détente, le cinéma permet d'apprendre à décoder les images. Cet apprentissage est utile dans un monde où les médias sociaux sont omniprésents.

Pour conclure, Bruno FARÉNIAX estime que la municipalité a fait le bon choix en optant pour la Délégation de Service Public. Cette décision, combinée au combat contre l'installation de nouveaux multiplexes et à la mobilisation des habitants, a permis de sauver le cinéma.

Madame le Maire souligne que la différence entre les cinémas de proximité et les multiplexes tient non seulement à la programmation, mais aussi au financement. Pour rappel, le budget de la commune intègre une compensation de service public de l'ordre de 50 000 euros. Certes, l'opération ne rapporte rien à la Ville, mais elle mérite évidemment d'être poursuivie.

### **RAPPORTEUR : Madame le Maire**

### **Affaire n°19-045 : RAPPORT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

Madame le Maire annonce que, conformément à la loi, la commission consultative de services publics locaux s'est réunie au mois de juin pour examiner les deux rapports d'activité présentés ce jour.

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absent (C. JUSSON)*

**RAPPORTEUR : Madame le Maire**

**Affaire n°19-046 : TARIFS DE LA SOCIÉTÉ HIPPIQUE DE BLANQUEFORT**

Madame le Maire soumet aux élus les tarifs du centre équestre. Aucun changement notable n'est à signaler par rapport aux tarifs votés l'an passé.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absent (C. JUSSON)*

**RAPPORTEUR : Pierre LABORDE**

**Affaire n°19-047 : RÉVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CRÉDITS DE PAIEMENTS**

Pierre LABORDE explique que le Code général des collectivités locales offre la possibilité de réviser les autorisations de programme et les crédits de paiement en cours. L'objectif est de faire coïncider les budgets votés et les budgets réalisés. La révision proposée ce jour concerne la maison de l'éleveur et la petite bergerie. Quelques événements inattendus se sont produits. Il était prévu que la petite bergerie fasse appel aux élèves de deux lycées de la commune. Finalement, l'opération n'a pas été possible, pour des raisons administratives. Des études de sol complémentaires ont dû être menées. De plus, le maître d'œuvre a sous-estimé les coûts. C'est la raison pour laquelle il est proposé de porter le montant des crédits de paiement à 2 470 000 euros, soit une augmentation de 80 000 euros par rapport aux prévisions.

- oOo -

Madame le Maire remercie Pierre LABORDE pour la présentation et ouvre le débat.

- Luc SIBRAC annonce que son groupe votera contre cette délibération, tout en dénonçant les dépassements constants de 10 à 15 % des sommes initialement annoncées lors de la présentation des projets. Contrairement à ce que pourrait laisser croire le discours de Pierre LABORDE, un dépassement budgétaire de 80 000 euros n'est pas négligeable. Madame le Maire connaît la position du groupe de M. SIBRAC sur le sujet de maison de l'éleveur et la petite bergerie.

- Patricia DUREAU confirme qu'une somme de 80 000 euros n'est pas négligeable. Pour rappel, le projet de la Vacherie est né il y a une dizaine d'années. Son concept était alors un peu utopique, à une époque où l'idée des fermes urbaines n'était pas encore considérée comme une stratégie de développement des territoires. La réévaluation budgétaire de ce projet s'explique par les contraintes techniques, la réglementation, l'évolution des cahiers des charges, l'inflation des coûts de construction — difficilement maîtrisable sur une longue période — ou encore la sous-évaluation

des honoraires des maîtres d'œuvre. Patricia DUREAU tient à attirer l'attention sur ce dernier point. La sous-évaluation des honoraires relève parfois d'une stratégie pour remporter des marchés publics. Le maître d'œuvre réévalue ensuite le coût, après obtention du marché. Toutes les collectivités se retrouvent confrontées à ce problème. Blanquefort ne fait pas exception. La réglementation des marchés publics favorise une poignée d'entreprises qui se partagent le gâteau, en instituant entre elles une fausse concurrence. Ces entreprises vivent grassement de l'argent public. L'État porte sa part de responsabilité. Tant que l'État ne changera pas les règles permettant l'ouverture à une véritable concurrence, les collectivités seront prises en otage.

Le bien-fondé du projet de la Vacherie ne fait aucun doute : réhabilitation d'un bâti datant du XIX<sup>e</sup> siècle, préservation d'un site exceptionnel arraché aux mains des promoteurs, diversité des fonctions du site (paysagère, écologique, récréative, culturelle, sociale, économique et alimentaire). Patricia DUREAU affirme qu'il faut construire la maison du berger sur site. Il paraît inconcevable de séparer les moutons de son berger. Un cultivateur ne vit pas loin de ses champs. Un éleveur ne vit pas loin de ses bêtes. Par ailleurs, la présence du berger sur site permettra d'éviter des intrusions malveillantes. Certes Patricia DUREAU déplore le surcoût, mais elle ne regrette pas le projet, qui est d'ailleurs adopté par les Blanquefortais et les métropolitains. Pour mémoire, l'enjeu de ce projet, initialement communal, est devenu métropolitain. En visitant le site, Alain JUPPÉ avait déclaré : « *Nous mangerons bientôt du fromage de Blanquefort* ». C'est désormais chose faite !

- Bruno FARÉLIAUX confirme la difficulté des collectivités — quelle que soit leur taille — à définir des autorisations de programmes en début de projet et à alimenter les crédits de paiement au fur et à mesure de la réalisation des programmes. Durant toute sa carrière consacrée à la gestion de dossiers d'investissement public, Bruno FARÉLIAUX n'a connu aucun chantier mené conformément aux délais, au budget et aux aspects techniques initialement définis. Les professionnels des travaux publics mettent régulièrement en avant auprès des collectivités la réalité de leurs coûts : hausse du tarif de l'énergie, nécessité d'innover techniquement, hausse du prix des matériaux de construction, charges salariales, etc. Le retard dans la réalisation des travaux s'établit généralement entre 3 à 4 ans, voire 10 ans. Bordeaux Métropole n'est pas exempte de ces dérapages. À titre d'exemple, la grande salle de spectacle de Bordeaux devait initialement être entièrement financée par le secteur privé, en compensation de l'apport des terrains par le secteur public. Finalement, en raison de la crise économique et financière, l'entreprise privée a renoncé. En conséquence, le coût du projet est passé de 50 à 70 millions d'euros. De même, le coût de la Cité du Vin est passé de 70 à 81 millions d'euros. Chacun s'accorde à dire que l'équipement est merveilleux. Pourtant, les difficultés techniques liées aux choix architecturaux ont causé des surcoûts et des retards. Le Grand Stade et le Pont Simone Veil font également l'objet de dérapages. L'État ne fait pas mieux que les collectivités locales. Le Palais de Justice de Paris a coûté 2,7 milliards d'euros, soit quatre fois le montant initialement déterminé.

- Luc SIBRAC précise, suite à l'intervention de Patricia DUREAU, que son groupe a toujours été favorable à la rénovation du patrimoine historique. Il a d'ailleurs voté pour la réhabilitation de la Vacherie. Cependant, il est opposé à la construction de la maison du berger sur site. L'argument du rapprochement entre le berger et ses moutons n'est pas recevable, sachant que la majeure du troupeau se trouve au chemin de Labarde, soit à 7 km du site de la Vacherie. L'exploitation fonctionne ainsi depuis trois ans.

Madame le Maire signale qu'il n'est jamais agréable d'augmenter le montant d'une autorisation de

programme. Les dépassements budgétaires des chantiers ne sont malheureusement pas rares. Il est important de préciser que la rallonge de 80 000 euros n'est pas liée à une modification du programme. Dès le départ, il était prévu de construire la maison de l'éleveur et la petite bergerie. En effet, le projet de la Vacherie n'est pas seulement un projet de réhabilitation historique. Il porte également sur l'implantation d'un éleveur sur le site. La construction a pris du retard. Certes, l'activité agricole se poursuit, mais l'éleveur fait part régulièrement des difficultés d'exploitation qu'il rencontre. Pour mémoire, la commune ne fait pas cadeau des bâtis à l'éleveur. Un bail rural environnemental a été signé entre la Ville et le berger. Il prévoit le versement d'un loyer pour la maison et la bergerie. La petite bergerie sera utilisée pour abriter les brebis qui mettent bas.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 27 voix pour, 5 contre (L. SIBRAC, F. CASTAING, L. VERGNEAUD, N. GAUTIER et C. FACIONE) et 1 absent (C. JUSSON).*

### **RAPPORTEUR : Pierre LABORDE**

#### **Affaire n°19-048 : ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE SUR L'APPROVISIONNEMENT EN CARBURANTS DES VÉHICULES DE LA VILLE**

Pierre LABORDE explique que le marché en cours d'exécution arrive à son terme au mois d'août 2019. La Ville de Blanquefort a décidé de relancer le marché pour l'attribution en carburant des véhicules de la commune, avec enlèvement au moyen de cartes accréditives. Le marché est annoncé pour un montant annuel compris entre 30 000 et 95 000 euros HT, tous carburants confondus. L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un an reconductible, avec une durée maximale de 4 ans.

L'entreprise Total Marketing France a remporté le marché, pour un approvisionnement en station de 37 893 euros. Les rabais contractuels consentis par type de carburant sont fixés dans l'acte d'engagement. La facturation proposée par le candidat pour les cartes accréditives s'élève à 23 euros HT par carte et par an.

- oOo -

Madame le Maire remercie Pierre LABORDE pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absent (C. JUSSON)*

### **RAPPORTEUR : Madame le Maire**

#### **Affaire n°19-049 : CONVENTION DE CONTRÔLE ALLÉGÉ DE DÉPENSES EN PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LE COMPTABLE PUBLIC.**

Madame le Maire rappelle que la comptabilité de la commune est contrôlée par l'État. L'État souhaite mettre en place un contrôle allégé pour les communes dont les résultats de l'audit

comptable sont satisfaisants. L'audit de la Ville de Blanquefort ayant abouti à un avis favorable, il est proposé de conclure, pour une durée de trois ans à compter du 8 juillet 2019, une convention entre la Ville et l'État instaurant des contrôles allégés. La convention pourra être rompue avant son terme si l'une des parties le juge nécessaire.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Patricia DUREAU note que cette convention confirme la saine gestion de la Ville. Elle conforte Patricia DUREAU dans son analyse sur les finances de la commune et sur ses votes relatifs au budget.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absent (C. JUSSON)*

### **RAPPORTEUR : Pierre LABORDE**

#### **Affaire n°19-050 : AMÉNAGEMENT DES ESPACES DU CENTRE-VILLE DE BLANQUEFORT – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.**

Pierre LABORDE rappelle que, par délibération du 28 juin 2010, la Ville de Blanquefort a décidé la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté Urbaine de Bordeaux pour l'ensemble des marchés nécessaires à la mise en œuvre des travaux du centre-ville. La loi MAPTAM de 2014 a modifié la répartition des compétences entre Bordeaux Métropole et ses communes membres. Un avenant portant modification de la convention constitutive du groupement de commandes a été pris par délibération du conseil municipal de Blanquefort d'avril 2016. Cependant, Bordeaux Métropole n'a pas pris de délibération en ce sens. En conséquence, un protocole transactionnel, objet de la présente délibération, a été rédigé. Il prévoit que les dettes dues par Blanquefort à Bordeaux Métropole, d'un montant de 39 478 euros TTC, soient définitivement réglées.

- oOo -

Madame le Maire remercie Pierre LABORDE pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absent (C. JUSSON)*



## **RAPPORTEUR : Madame le Maire**

### **Affaire n°19-051 : DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE AU TITRE DU FDAEC**

Madame le Maire explique que la Ville de Blanquefort entend solliciter le Fonds départemental d'équipement des communes (FDAEC). Les collectivités girondines ont la chance de bénéficier encore de ces aides, que les départements n'ont pas obligation de verser. En effet, il s'agit d'une compétence facultative.

Blanquefort a l'habitude de demander cette subvention pour les équipements profitant aux jeunes. Cette année, l'aide servira à financer une partie des travaux du groupe scolaire de la Renney. La subvention devrait s'élever à 32 000 euros, pour un coût total de 47 522 euros.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absent (C. JUSSON)*

## **RAPPORTEUR : Jean-Marie DELUCHE**

### **Affaire n°19-052 : APPEL À PROJETS « TOUTES ET TOUS ACTEURS » 2019 – DÉSIGNATION DES LAURÉATS ET SUBVENTIONS AUX PROJETS**

Jean-Marie DELUCHE rappelle que le conseil municipal a adopté, lors de sa dernière séance, l'acte 2 de l'Agenda 21. Un appel à projets, individuels ou collectifs, a été lancé dans le cadre de l'opération « Toutes et tous acteurs ». Dix projets ont été présentés.

Le jury, composé d'élus et de techniciens, s'est réuni le 7 mai. Il a retenu cinq projets, qui ont ensuite été soumis au vote des citoyens :

- « Marre du plastique », porté par l'ABC ;
- « Santé environnementale en crèche », porté par la crèche Suce-Pouce ;
- « La caravane des possibles », porté par un collectif de jeunes citoyens ;
- « Des arbres à partager », porté par le collectif « Blanquefort en transition » ;
- « Vivre ensemble », porté par la Fondation d'Auteuil.

505 personnes se sont prononcées, par Internet ou par dépôt de bulletins dans des urnes. Il en ressort que les trois lauréats de l'appel à projets sont :

1. « Vivre ensemble », qui bénéficiera d'une subvention de 820 euros, conformément à la demande exprimée par le porteur de projet ;
2. « Des arbres à partager » (178 votes), qui bénéficiera d'une subvention de 500 euros ;
3. « Santé environnementale en crèche », qui bénéficiera d'une subvention de 725 euros.

- oOo -

Madame le Maire remercie Jean-Marie DELUCHE pour la présentation et ouvre le débat.

- Luc SIBRAC remercie Madame le Maire d'avoir permis à son groupe de participer à ce jury. Le principe de ce projet participatif est certes intéressant, mais symbolique. Il est dommage de dépenser autant d'argent et d'énergie pour un résultat qui ne semble pas à la hauteur de la commune de Blanquefort.

- Isabelle FREDOUEIL se dit ravie de l'initiative. Les réponses à l'appel à projets ont été assez nombreuses au regard du délai imparti. Les répondants provenaient d'horizons divers, d'où un panel intéressant. Il serait souhaitable que cette opération soit reconduite, avec une ambition plus forte sur la participation. Les Blanquefortais ne s'engagent pas forcément pour la récompense financière. Les projets présentés ont prouvé que les citoyens étaient capables de s'engager par conviction.

- Patricia DUREAU remercie Madame le Maire de lui avoir permis de participer au choix des cinq premiers projets. Pour une première opération, la participation est satisfaisante. Si la Ville communique suffisamment en amont, les candidats devraient être plus nombreux l'année prochaine. Le fond et la forme des dossiers devraient également s'améliorer.

- Madame le Maire rappelle le contenu des projets :

- La crèche Suce-Pouce travaille sur l'élimination du plastique dans les crèches ;
- Le collectif « Blanquefort en transition » propose des plantations d'arbres dans divers lieux de la commune ;
- La Fondation d'Auteuil propose un projet intergénérationnel. L'objectif est d'emmener des jeunes d'Auteuil rendre visite à des personnes âgées isolées.

Les trois lauréats recevront un diplôme lors de la soirée des bénévoles, qui se tiendra le 4 juillet. Le règlement de l'opération prévoyait de choisir trois projets. Pour autant, les deux projets non retenus sont tout à fait valables et méritent d'être menés à bien. La Ville pourrait éventuellement les soutenir, sous une autre forme.

Pour répondre aux remarques liées à la petitesse de l'ambition, Madame le Maire estime que l'opération répond à un besoin. Si le besoin avait été plus important, la Ville y aurait répondu. Il faut rappeler que la Ville verse déjà des subventions aux associations pour des projets spécifiques.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absent (C. JUSSON)*

### **RAPPORTEUR : Madame le Maire**

### **Affaire n°19-053 : ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS AQUITAINS DE LA COMMUNICATION**

Madame le Maire propose l'adhésion de la Ville de Blanquefort à l'APACOM (association des professionnels aquitains de la communication). Cette association permet aux professionnels

d'échanger sur leurs pratiques. La cotisation s'élève à 125 euros.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Luc SIBRAC admet que la somme est dérisoire, mais il ne comprend pas l'intérêt pour la commune d'adhérer à cette association.

- Matthias SWIERZEWSKI explique que l'APACOM est un réseau très étendu de professionnels de la communication. Ce réseau, qui existe depuis très longtemps, permet d'échanger des pratiques, des connaissances ou des compétences. Il faut rappeler que le domaine de la communication est actuellement bouleversé par l'apparition des nouvelles technologies, des réseaux sociaux et des fake news. Les enjeux sont importants. Pour une somme modique, l'adhésion permet d'être recensé dans l'annuaire, d'être repéré par les autres professionnels et éventuellement de participer à des colloques ou séminaires.

- Madame le Maire signale que les professionnels de Bordeaux Métropole sont tellement nombreux qu'ils peuvent s'organiser en réseau métier. Tel n'est pas le cas pour les professionnels de Blanquefort. Aussi, l'adhésion à l'APACOM permettra aux agents de la commune, chargés de la communication, de rencontrer leurs pairs et d'échanger sur les façons de travailler. Ils se sentiront moins isolés dans leur métier qui connaît une mutation permanente.

- Luc SIBRAC estime qu'à l'ère de la mutualisation, les agents du service communication de Blanquefort devraient pouvoir bénéficier du réseau métier de Bordeaux Métropole.

Madame le Maire précise que Bordeaux Métropole adhère à l'APACOM.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absent (C. JUSSON)*

### **RAPPORTEUR : Madame le Maire**

### **Affaire n°19-054 : ADHÉSION ET DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL MÉDOC**

Madame le Maire annonce que le décret de classement du Parc naturel régional Médoc a été publié le 26 mai 2019. Pour mémoire, la Ville de Blanquefort est membre du Pays Médoc depuis sa fondation. Elle a posé sa candidature en tant que ville porte.

Suite à la publication du décret, il est nécessaire de :

- Délibérer sur l'adhésion de la Ville au « Parc Naturel Régional Médoc », en remplacement de l'adhésion au « Pays Médoc » ;

- Désigner Jean-Marie DELUCHE en tant que représentant titulaire au PNR ;
- Désigner Pierre LABORDE en tant que représentant suppléant au PNR.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 27 voix pour, 5 absentions (L. SIBRAC, F. CASTAING, L. VERGNEAUD, N. GAUTIER et C. FACIONE) et 1 absent (C. JUSSON).*

### **RAPPORTEUR : Jean-Marie DELUCHE**

#### **Affaire n°19-055 : SIGNATURE DE LA CHARTE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DE GIRONDE.**

Jean-Marie DELUCHE explique que, sur la base d'un état des lieux des richesses naturelles et paysagères de la Gironde et des enjeux territoriaux, le Département a défini des orientations stratégiques de sa politique et établi un schéma départemental des espaces naturels sensibles. Il formalise ses objectifs pour dix ans, avec un programme d'actions qui servira de cadre de référence pour les projets aidés par le Département.

Le Département s'est doté d'une charte des espaces naturels sensibles en Gironde. Il détermine pour tout porteur de projet les exigences du Département et apporte visibilité et transparence. L'adhésion à la charte conditionne, dans une large part, l'accès aux aides départementales.

La Ville de Blanquefort est concernée par le Domaine de Tanaïs, dont toute la partie nord a été classée en zone sensible. Il est demandé aux élus de valider la signature de la charte, sachant que le Département sera sollicité pour soutenir la Ville dans les actions prévues par le plan de gestion — qui vient d'être reconduit pour une dizaine d'années.

- oOo -

Madame le Maire remercie Jean-Marie DELUCHE pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absent (C. JUSSON)*

### **RAPPORTEUR : Jean-Marie DELUCHE**

#### **Affaire n°19-056 : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BLANQUEFORT ET BORDEAUX MÉTROPOLE POUR LA DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS**

Jean-Marie DELUCHE annonce une distribution de composteurs lors de la Fête des possibles du

29 septembre. Comme chaque année, cette distribution nécessite la signature d'une convention avec Bordeaux Métropole.

- oOo -

Madame le Maire remercie Jean-Marie DELUCHE pour la présentation et ouvre le débat.

- Luc SIBRAC s'interroge sur la composition des composteurs.

- Bruno FARÉNIAX, en tant qu'ancien collaborateur du ministère du Développement durable, propose de répondre à cette question. Les composteurs de première génération, distribués par la Communauté urbaine, étaient fabriqués en bois. Les suivants étaient fabriqués en plastique, puis en plastique et bois. Rien n'interdit le plastique. D'ailleurs, cette matière accélère la fabrication du compost, au regard de la chaleur produite. L'avantage du plastique est également sa facilité de nettoyage. Pour autant, il est vrai que le plastique est moins esthétique, moins solide et moins écologique que le bois.

- Pierre LABORDE souligne que pour durer, le bois doit être traité. Or, les produits de traitement du bois sont parfois pires pour la planète que le plastique.

Madame le Maire rappelle que Bordeaux Métropole s'est engagée dans le défi « territoire zéro déchet ». Blanquefort participe à ce défi. Bien que l'objectif soit louable, il faudra du temps pour l'atteindre.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absent (C. JUSSON)*

### **RAPPORTEUR : Madame le Maire**

#### **Affaire n°19-057 : CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA POSTE POUR L'ORGANISATION DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE DE CAYCHAC**

Madame le Maire explique que cette délibération porte sur la mise à disposition d'un agent municipal pour la maison des services publics de Caychac. Cet agent a pour mission d'effectuer, en proximité de la population, des opérations de service public, comme des actes d'état civil, mais également des opérations liées à la fonction de la Poste. Cette décision relève d'un choix politique, sachant que la prestation n'est pas du tout rentable.

La convention de partenariat entre la Ville et la Poste définissant les conditions de fonctionnement de l'Agence Postale Communale (APC) de Caychac arrive à échéance en juillet 2019. Il est proposé de renouveler la convention entre la Ville de Blanquefort et La Poste pour une durée de deux ans.

Par ailleurs, Madame le Maire regrette que La Poste ait refusé la demande de la municipalité d'installer un distributeur automatique de billets à Caychac. La Poste justifie son refus par la densité de population du quartier et par le développement du paiement par carte sans contact.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absent (C. JUSSON)*

**RAPPORTEUR : Patrick BLANC**

**Affaire n°19058 : CONVENTION ANNUELLE 2019 ENTRE L'AGENCE D'URBANISME ET LA VILLE DE BLANQUEFORT**

Patrick BLANC rappelle que la Ville a signé une convention avec l'Agence d'urbanisme pour la période 2016-2020. Il est proposé d'octroyer une subvention de 20 000 euros au titre de l'année 2019 à l'Agence d'urbanisme. Cette somme sera utilisée pour financer une étude urbaine, paysagère et agricole sur les espaces bordant les gravières, sachant que les gravières cesseront prochainement leur activité.

- oOo -

Madame le Maire remercie Patrick BLANC pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 26 voix pour, 5 absents (L. SIBRAC, F. CASTAING, L. VERGNEAUD, N. GAUTIER et C. FACIONE), 1 absent (C. JUSSON).  
Étant Présidente de l'Agence d'urbanisme, Madame le Maire ne prend pas part au vote,*

**RAPPORTEUR : Patrick BLANC**

**Affaire n°19059 : BIEN IMMOBILIER SIS 26 RUE DE LA RIVIÈRE À BLANQUEFORT – DÉSISTEMENT DE L'ACQUÉREUR**

Patrick BLANC rappelle que, le 25 septembre 2017, le Conseil municipal avait validé la cession à l'ADAPEI de la Gironde d'un bien immobilier situé au 26, rue de la rivière. Par courrier du 14 mai 2019, l'ADAPEI a annoncé sa renonciation, pour des raisons financières, à l'acquisition de cette maison. En conséquence, il est demandé d'abroger la délibération de septembre 2017.

- oOo -

Madame le Maire remercie Patrick BLANC pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absent (C. JUSSON)*

**RAPPORTEUR : Patrick BLANC**

**Affaire n°19-060 : CESSION DE LA PARCELLE COMMUNALE BV 252 SIS 7 À 13 BOULEVARD VICTOR HUGO**

Patrick BLANC précise que cette parcelle supportait les quatre logements des anciens instituteurs. Vilogia a souhaité se porter acquéreur de la parcelle, dans le but d'y construire une vingtaine de logements locatifs conventionnés. Les Domaines ont évalué ce bien à 408 000 euros.

Il est donc proposé de valider la vente de cette parcelle et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes à venir pour une somme de 408 000 euros.

- oOo -

Madame le Maire remercie Patrick BLANC pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 27 voix pour, 5 absentions (L. SIBRAC, F. CASTAING, L. VERGNEAUD, N. GAUTIER et C. FACIONE), 1 absent (C. JUSSON).*

**RAPPORTEUR : Patrick BLANC**

**Affaire n°19-061 : CESSION DES PARCELLES COMMUNALES BR 231 ET 233 – ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N°19-019 DU 11/02/2019 ET CESSIONS AU FONDS DE DOTATION « VALEUR DE VIE »**

Patrick BLANC rappelle que, lors du conseil municipal du 11 février 2019, la Ville avait acté la vente des parcelles BR231 et BR233, mitoyennes à la maison de retraite Les Vergers du Coteau, à la fondation Bocké. Or, le signataire des actes pour la fondation Bocké est le fonds de dotation « Valeurs de Vie ».

Il est donc nécessaire de délibérer pour :

- Abroger la délibération du 11 février 2019 ;
- Autoriser Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires à la vente de cette parcelle au profit du fonds de dotation « Valeurs de Vie ».

- oOo -

Madame le Maire remercie Patrick BLANC pour la présentation et ouvre le débat.

- Brigitte GUYONNAUD explique que l'ASSA (Action Sanitaire Sociale Aquitaine) est devenue fondation Bocké. Cet organisme s'occupe de la gestion du personnel des EHPAD, tandis que le fonds de dotation « Valeurs de Vie » est chargé de gérer le volet immobilier. L'ASSA gère l'EHPAD Les Vergers du Coteau depuis de nombreuses années, avec beaucoup d'humanité compte tenu des difficultés rencontrées. Avec ses 40 lits, l'établissement a du mal à atteindre l'équilibre

financier, d'où l'idée de fusionner avec l'EHPAD de Mérignac. En atteignant une taille raisonnable de 80 lits, il serait possible de créer des nouveaux départements et de renforcer la sécurité du bâtiment.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absent (C. JUSSON)*

**RAPPORTEUR : Pierre LABORDE**

**Affaire n°19-062 : REMBOURSEMENT DE LA COTISATION À L'ORDRE DES ARCHITECTES**

Pierre LABORDE explique que la Ville fait appel à des architectes pour des opérations de construction ou réhabilitation des bâtiments communaux. La Ville sollicite des cabinets privés ou des personnels de la commune. La Ville de Blanquefort dispose d'un architecte au sein de la Direction Générale Adjointe Aménagement et Cadre de Vie, en l'occurrence une chargée d'opérations ayant la possibilité d'exercer la profession d'architecte par la loi n°77-2 du 3 janvier 1977. Pour que cette architecte puisse jouer son rôle, elle doit adhérer obligatoirement être inscrite à l'ordre des architectes et s'acquitter de la cotisation afférente. Il est donc proposé de lui rembourser le montant de l'adhésion, soit 280 euros pour l'année 2019.

- oOo -

Madame le Maire remercie Pierre LABORDE pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absent (C. JUSSON)*

**RAPPORTEUR : Pierre LABORDE**

**Affaire n°19-063 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HÉBERGEMENT – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 24-09-2012**

Pierre LABORDE explique que cette délibération a pour objet de mettre en conformité avec la réglementation générale les remboursements pour frais d'hébergement des personnels en déplacement. Trois tarifs sont proposés :

- Paris : 110 euros ;
- Grandes communes/Grand Paris : 90 euros ;
- Autres communes : 70 euros.

- oOo -

Madame le Maire remercie Pierre LABORDE pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absent (C. JUSSON)*



**RAPPORTEUR : Pierre LABORDE**

**Affaire n°19-064 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Pierre LABORDE propose de créer au tableau des effectifs :

- Un poste de puéricultrice hors classe à temps complet ;
- Un poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps complet.

- oOo -

Madame le Maire remercie Pierre LABORDE pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absent (C. JUSSON)*

La séance est levée à 19 heures 45.

**Pour information** : Décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.